

FICHE D'ACCOMPAGNEMENT DU LOGO PNNS

Dans un courrier en date du 11 octobre 2011, l'INPES, dont la mission est l'expertise en matière d'éducation à la santé, a autorisé l'USEP à apposer le logo PNNS sur ses productions « L'attitude Santé ». Ce symbole marque la reconnaissance du travail et des compétences de l'USEP.



Les outils USEP suivants, actualisés en novembre 2011 selon les recommandations de l'INPES, sont désormais porteurs du logo PNNS.

- Le concept « L'attitude santé USEP »
- Le dossier de présentation de « L'attitude santé en maternelle »
- Le dossier de présentation de « L'attitude santé en cycle 2 »
- Le cédérom « L'attitude santé en maternelle »
- Le cédérom « L'attitude santé en cycle 2 »



Ces documents sur lesquels est apposée la marque PNNS ne peuvent être ultérieurement modifiés et aucune autre apposition de cette marque n'est autorisée.

Les versions actualisées de ces documents porteurs de la marque PNNS, et les visuels correspondants sont disponibles sur le site www.usep.org (Annexes n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5).

Seule la version actualisée des cédéroms de novembre 2011 est reconnue conforme aux repères PNNS. Cette version avec la marque PNNS est disponible uniquement en téléchargement sur le site Internet.

Les outils pour les enfants et adultes, version papier, contenus dans la mallette « L'attitude santé cycle 2 » comme les pictogrammes de Pio et Pia accompagnant le cédérom « L'attitude santé en maternelle », distribués initialement, n'ont pas été modifiés dans la version actualisée. Ils font partie des outils conformes aux repères PNNS.

Sites

www.mangerbouger.fr

<http://www.sante.gouv.fr/lettre-actualites-pnns-po.html>





Le Programme National Nutrition Santé (PNNS) est un plan de santé publique visant à améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. Pour le PNNS, la nutrition s'entend comme l'équilibre entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses occasionnées par l'activité physique.

Le logo PNNS a été créé en octobre 2001 afin d'identifier les actions et documents des pouvoirs publics qui sont rédigés, élaborés, mis en oeuvre dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS).

Ce logo est apposé sur les documents pédagogiques et de communication qui correspondent aux objectifs du PNNS et peuvent servir de support pour favoriser le développement de ce plan. Il est délivré par un comité national piloté par l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES).

Ce label est attribué pour 24 mois à partir d'octobre 2011. Au-delà de cette limite, il est nécessaire de faire une nouvelle demande d'attribution.

USEP 3 rue Récamier 75341 Paris Cédex 07 Tél.: 01.43.58.97.90

Repères

Lettres d'actualités du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Lettre n°1 (Annexe n°6) et n°2 (Annexe n°7) - Octobre 2011.



ÉDUCATION À LA SANTÉ

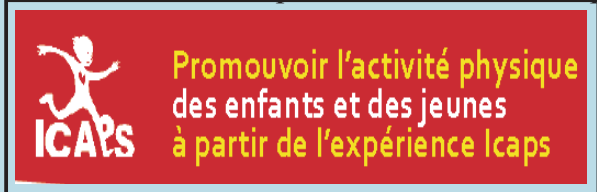
PNNS, Plan obésité : l'Usep en phase

« PNNS, Plan obésité : l'Usep en phase » : Revue Enjeu, n°450, Novembre 2011 (Annexe n°8).

BO n°30 du 25 Août 2011 :
Actions éducatives (Annexe n°9).

L'Usep bouge ton attitude santé - écoles
Promotion de l'éducation à la santé des écoliers par le sport scolaire pendant le 2ème trimestre. www.usep.org

Dépliant ICAPS : Guide d'aide à l'action pour promouvoir l'activité physique des jeunes destiné à la mise en place de projets locaux multi-partenariaux à partir d'une stratégie coordonnée dans laquelle l'USEP à toute sa place (Annexe n°10).



Documents

Extrait de la lettre « Actualités PO & PNNS » n°1, octobre 2011

■ Programme national nutrition santé 2011-2015

Le PNNS maintient l'objectif général « améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : « la nutrition ». La nutrition prend en compte l'activité physique et les multiples dimensions biologique, sociale et culturelle de l'alimentation. Il aborde la nutrition-santé de façon globale sous l'angle de la promotion de la santé et de la prévention des diverses pathologies liées à la nutrition. Il porte un accent particulier sur les questions d'inégalités sociales de santé en nutrition et sur la dénutrition. Les objectifs quantifiés de ce PNNS ont été définis par le Haut Conseil de la santé publique sur la base de l'évaluation réalisée en 2009-2010. Ils sont regroupés en 4 domaines : la réduction de la prévalence de surpoids et obésité ; l'amélioration des pratiques alimentaires et des apports nutritionnels ; l'augmentation de la pratique d'activité physique et la diminution de la sédentarité et la réduction de la prévalence des pathologies nutritionnelles.

Le PNNS formule douze principes représentant le cadre fondamental pour le développement des mesures et des actions. A tous les niveaux (national, régional et local), ils constituent une référence permanente pour juger la pertinence et la cohérence des programmes et actions mis en œuvre.

Extrait de la lettre « Actualités PO & PNNS » n°2, octobre 2011

■ Un nouveau logo pour le PNNS

Depuis 10 ans, le PNNS a bénéficié de nombreuses communications. Aujourd'hui, deux marques ont émergé et coexistent : (1) le « Programme National Nutrition Santé », une entité de référence qui incarne la politique publique sur la nutrition mais mal connue du grand public ; (2) la marque « Mangerbouger », identité du site internet porteur d'informations pratiques et bénéficiant d'une notoriété croissante.

Le nouveau logo PNNS rapproche les deux marques tout en restant dans la continuité du précédent par ses codes graphiques. Par l'écrit et les couleurs, il incarne le « faire » et l'action des pouvoirs publics ; par le graphisme, il montre l'humain, le mouvement, l'alimentation, le plaisir.

Tous les nouveaux documents, affiches, communications émis dans le cadre du PNNS comporteront désormais ce nouveau logo. Lors des rééditions, une substitution sera faite.

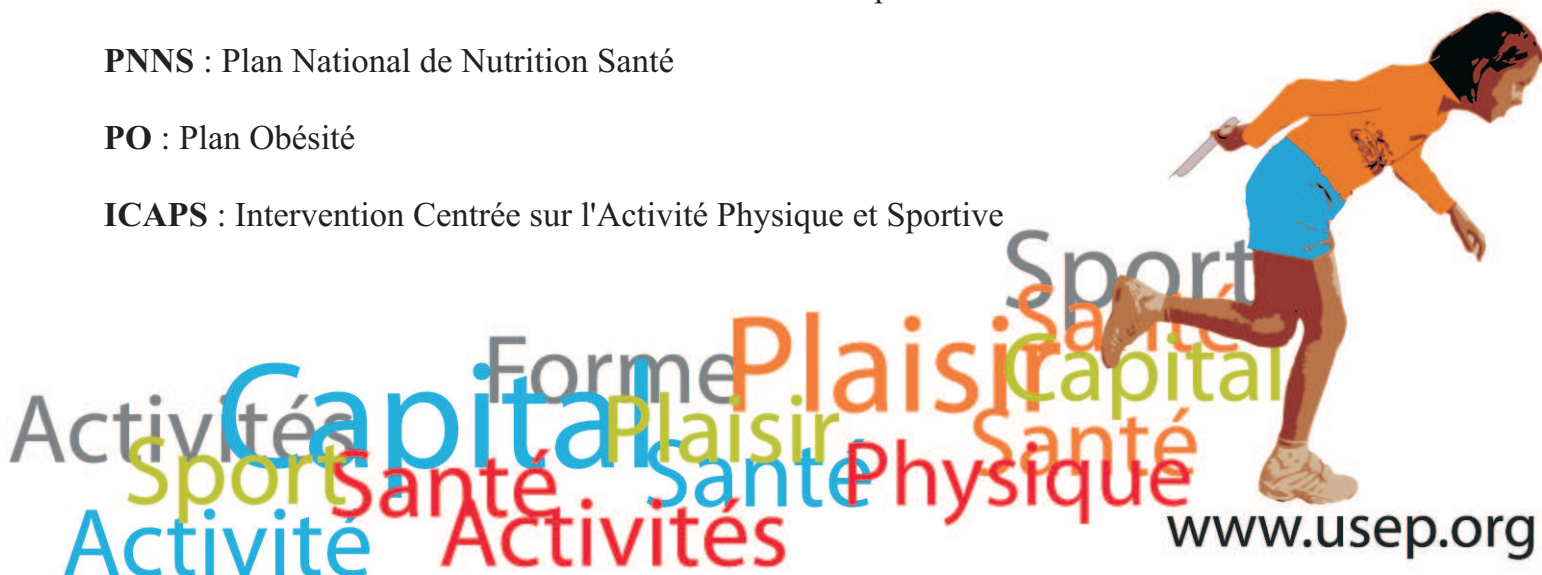
Glossaire

INPES : Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé

PNNS : Plan National de Nutrition Santé

PO : Plan Obésité

ICAPS : Intervention Centrée sur l'Activité Physique et Sportive



Répercussion au niveau local Pour vous, cela change-t-il quelque chose ?

Une reconnaissance à faire valoir : à vous de communiquer, de valoriser vos projets et actions, de devenir partenaire incontournable dans les actions d'éducation à la santé par l'activité physique sportive et associative.

Pour communiquer, vous disposez du visuel du concept « L'attitude santé », des deux dossiers de presse : « L'attitude santé en maternelle » et « L'attitude santé en cycle 2 » ainsi que des deux visuels correspondants (Annexes n°1 à n°5). Un courrier type vous est également proposé (Annexe n°12).

Auprès de votre réseau

Pourquoi ?

Pour faire connaître les outils « L'attitude santé » USEP au plus grand nombre d'enseignants et d'animateurs .

Pour valoriser la qualité des productions collectives du réseau USEP.

Quand ?

Au moment de l'événement « L'USEP bouge ton attitude santé », lors de commissions santé, de formations,

Où ?

Sur vos supports habituels comme votre site Internet ou votre lettre d'informations.

Document complémentaire

Article PNNS/PO, Revue Enjeu n°450, novembre 2011(Annexe n°8).

IA (Équipe EPS1)

Pourquoi ?

Pour favoriser l'utilisation des outils USEP en tant qu'outils de référence notamment en ce qui concerne la formation USEP et les plans départementaux de formation de l'éducation nationale (animation pédagogique, ...).

Quand ?

Lors d'une réunion d'équipe EPS1.

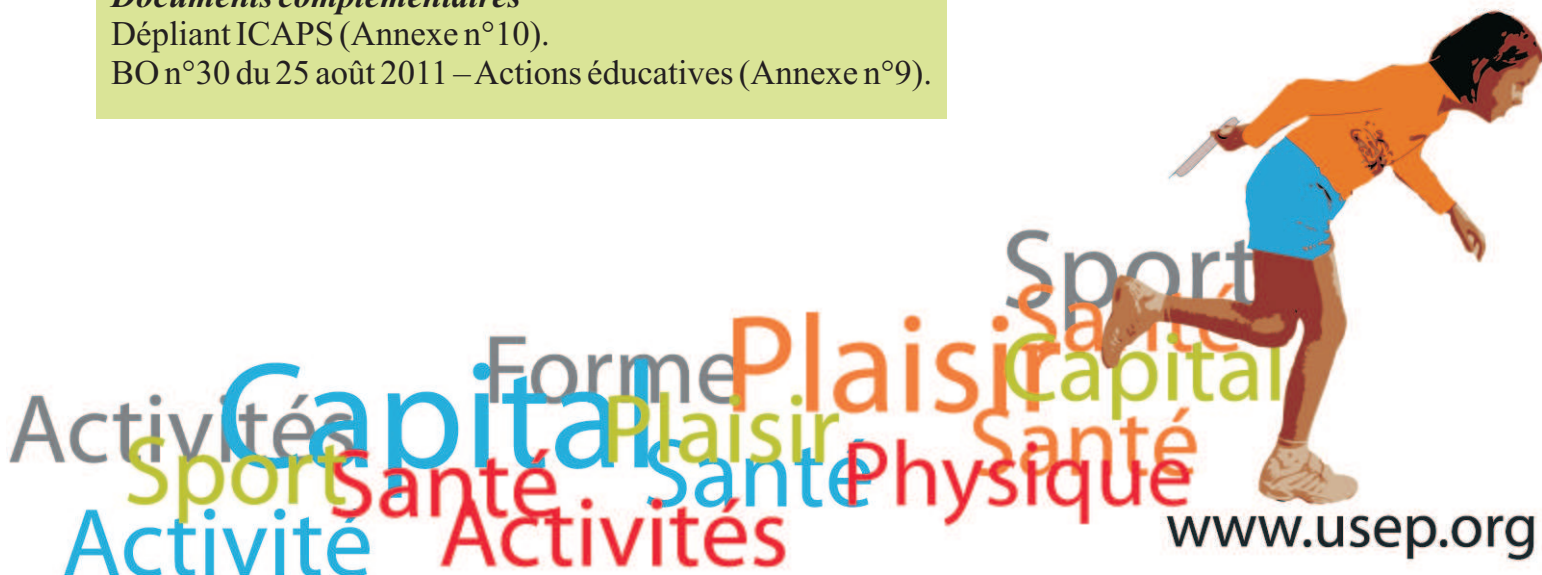
Où ?

Sur le site de l'IA quand cela est possible.

Documents complémentaires

Dépliant ICAPS (Annexe n°10).

BO n°30 du 25 août 2011 – Actions éducatives (Annexe n°9).



IA (Service de santé scolaire : Médecin, Infirmier)

Pourquoi ?

Faire connaître et reconnaître les outils « L'attitude santé ».

Faire connaître les actions USEP notamment « L'USEP bouge ton attitude santé ».

Quand ?

Demande de rendez-vous.

Documents complémentaires

Article PNNS/PO, Revue Enjeu n°450, novembre 2011 (Annexe n°8).

Dépliant ICAPS (Annexe n°10).

BO n°30 du 25 août 2011 – Actions éducatives (Annexe n°9).

Rectorat (Médecin conseiller technique et IA-IPR EPS)

Pourquoi ?

Se positionner sur les différents projets académiques santé et sport scolaire.

Quand ?

À l'occasion de projet Collège et Écoles, ...

Avec le relais des CPD-EPS.

Documents complémentaires

Dépliant ICAPS (Annexe n°10).

BO n°30 du 25 août 2011 – Actions éducatives (Annexe n°9).

UNIVERSITÉ (IUFM)

Pourquoi ?

Faire connaître et reconnaître les outils « L'attitude santé ».

Faire connaître les actions USEP notamment « L'USEP bouge ton attitude santé » auprès des professeurs et auprès des étudiants.

Se faire reconnaître comme acteurs de formation en Education à la santé par l'activité physique, sportive et associative.

Quand ?

Demande de rendez-vous avec la personne ressource de l'IUFM en charge de l'éducation à la santé.

Documents complémentaires

Charte CDIUFM et USEP (Annexe n°11).

BO n°30 du 25 août 2011 – Actions éducatives (Annexe n°9).



IREPS (Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé) et les structures attachées type CODES (Comité Départemental d'Éducation pour la Santé)

Pourquoi ?

Informer les documentalistes de l'évolution des cédéroms de « L'attitude santé » dans la mesure où de nombreux CODES ou IREPS ont déjà les mallettes pédagogiques « L'attitude santé ».

Valoriser les projets futurs déposés qui utilisent ces outils.

Quand ?

À l'occasion d'un projet ayant un volet santé. Ces structures sont le plus souvent membres des comités de pilotage qui sélectionnent les projets éligibles aux subventions au niveau des Agences Régionales de Santé.

Où ?

www.fnes.fr (espace réseau des IREPS).

Document complémentaire

Courrier Type (Annexe n°12).

ARS (Agence Régionale de Santé)

Pourquoi ?

Vous faire reconnaître.

Appuyer vos demandes d'aide méthodologique à la formation et/ou vos demandes de financement sur des projets qui utilisent les outils « L'attitude santé » USEP.

Quand ?

À l'occasion d'un projet santé.

Où ?

www.ars.sante.fr

S'adresser dans votre région au correspondant « Prévention et santé publique ».

Documents complémentaires

Fiche pratique du pôle médical n°6 de novembre 2011 « Place des activités USEP dans la politique de santé » (Annexe n°13).

Dépliant ICAPS (Annexe n°10).

BO n°30 du 25 août 2011 – Actions éducatives (Annexe n°9).

Courrier Type (Annexe n°12).

MGEN (Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale)

Pourquoi ?

Faire connaître les outils « L'attitude santé en maternelle » et « L'attitude santé en cycle 2 ».

Quand ?

Dès que possible.

Où ?

MGEN: www.mgen.fr

Document complémentaire

Courrier Type (Annexe n°12).



ADOSEN (Action et Documentation Santé pour l'Éducation Nationale)

Pourquoi ?

Faire connaître les outils « L'attitude santé en maternelle » et « L'attitude santé en cycle 2 ».

Quand ?

Dès que possible.

Où ?

ADOSEN : www.adosen-sante.com

Document complémentaire

Courrier Type (Annexe n°12).

P-MAIF (Prévention MAIF)

Pourquoi ?

Faire connaître les outils « L'attitude santé en maternelle » et « L'attitude Santé en cycle 2 » pour la mise en place d'actions partenariales.

Quand ?

Dès que possible.

Où ?

<http://www.maif.fr/association-prevention-maif/accueil.html>

Contactez l'association Prévention-MAIF.

Document complémentaire

Courrier Type (Annexe n°12).

D'autres partenaires santé

Pourquoi ?

Faire connaître les outils « L'attitude santé en maternelle » et « L'attitude santé en cycle 2 » pour la mise en place d'actions partenariales.

Quand ?

Dès que possible.

Lors de colloques, de rencontres et/ou de projets.

Document complémentaire

Courrier Type (Annexe n°12).

Les CRPD ou CDDP (Centres Régionaux ou Départementaux de Documentation Pédagogique)

Pourquoi ?

Faire connaître les outils « L'attitude santé USEP ».

Informers de l'actualisation des outils « L'attitude santé » pour les centres qui ont déjà ces outils.

Quand ?

Dès que possible. Lors de colloques, de rencontres et/ou de projets.

Document complémentaire

Courrier Type (Annexe n°12).



Les collectivités territoriales : Association des maires de France (AMF) Élus santé publique et territoire (ESPT) Association nationale des élus en charge du sport (ANDES)

Pourquoi ?

Se positionner comme interlocuteur privilégié en matière d'éducation à la santé par l'activité physique et sportive.

Où ?

Auprès des élus et de leurs services sportifs et de santé.

www.amf.asso.fr

<http://www.espt.asso.fr>

<http://www.andes.fr>

Document complémentaire

Courrier Type (Annexe n°12).

CDOS et CROS (Comité Départemental ou Régional Olympique Sportif)

Pourquoi ?

Faire connaître les outils USEP « L'attitude santé » et valoriser vos actions utilisant ces documents lors de toute demande de subvention, notamment lors des projets « Sport santé » (par exemple : les rendez-vous « Sentez-vous sport, santé vous bien ») ayant un axe d'éducation à la santé par l'activité physique, sportive et associative.

Quand ?

Lors du dépôt des projets.

Lors d'une réunion du CROS et/ou du CDOS.

Où ?

www.franceolympique.com/ rubrique : CROS-CDOS

Document complémentaire

Courrier Type (Annexe n°12).

DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)

Pourquoi ?

Référencer les outils USEP comme conformes aux repères PNNS dans les contrats d'objectifs USEP-DR ou DDJSCS.

Demande de subvention CNDS (Centre National du Développement du Sport) lors des projets concernant l'éducation à la santé par l'activité physique et sportive.

Quand ?

Lors d'un entretien conseil et lors du dépôt des contrats d'objectifs.

Lors d'un rendez-vous avec le médecin de la DR ou DDJSCS.

Où ?

www.sports.gouv.fr/index/qui-sommes-nous/en-regions

Rubrique Jeunesse et sport près de chez vous.

Document complémentaire

Courrier Type (Annexe n°12).



Activités
Sport Santé
Capital Plaisir
Forme Plaisir Santé
Capital Santé
Santé Physique
Activités

Liste des annexes

Annexe n°1 : Concept « L'attitude santé » avec marque PNNS

Annexe n°2 : Dossier de présentation « L'attitude santé en maternelle » avec la marque PNNS

Annexe n°3 : Dossier de présentation « L'attitude santé en cycle 2 » avec la marque PNNS

Annexe n°4 : Visuel « L'attitude santé en maternelle » avec la marque PNNS

Annexe n°5 : Visuel « L'attitude santé en cycle 2 » avec la marque PNNS

Annexe n°6 : Lettre d'actualités n°1 *PO&PNNS*, octobre 2011, du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Annexe n°7 : Lettre d'actualités n°2 *PO&PNNS*, octobre 2011, du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Annexe n°8 : « PNNS, PO : l'USEP en phase », Revue Enjeu n°450, novembre 2011

Annexe n°9 : BO n°30 du 25 août 2011 – Actions éducatives

Annexe n°10 : Dépliant de présentation ICAPS – Intervention Centrée sur l'Activité Physique et Sportive

Annexe n°11 : Charte CDIUFM et USEP

Annexe n°12 : Courrier-type de communication sur l'obtention de la marque PNNS pour les outils « L'attitude santé en maternelle » et « L'attitude santé en cycle 2 » USEP

Annexe n°13 : Fiche pratique du pôle médical n°6 de novembre 2011 « Place des activités USEP dans la politique de santé »

